Image not found or type unknown

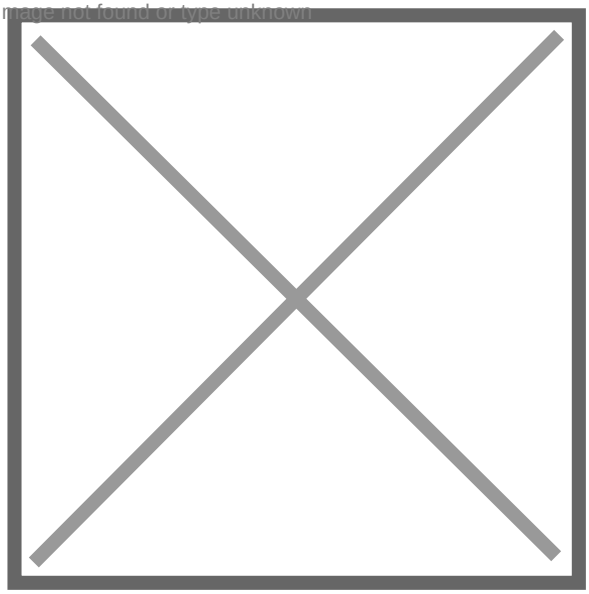

Contrat de travail a l'etranger

Par **manin34**, le **19/05/2008** à **09:53**

Bonjour,
Je travaille actuellement dans un lycee francais a l'etranger a Londres comme infirmier recrute en contrat local. En tant que recrute local je suis renumere sur les grilles francaises des infirmieres scolaires de l'education national.
Or je possede le diplome par equivalence ici (enregistrement obligatoire a l'ordre des infirmiers NMC pour pouvoir travailler ici, equivalence qui n'est pas
donnee systematiquement mais selon le parcours scolaire et professionnel et
qui est a renouveller chaque annee, c'est la meme chose pour les infimieres
diplomees ici) en plus de mon DE francais. Les professeurs de nationalite
francaise embauches comme moi en contrat local et possedant un diplome
d'enseignement anglais (PGCE) eux sont payes sur les grilles anglaises des professeurs. Je demande a etre paye sur les grilles infirmieres anglaises
comme pour ces professeurs mais ceci m'est refuse. Qu'en pensez vous
et connaissez vous un moyen de faire valoir mon cas?
Quelle est la procedure pour deposer une painte au tribunal europeen?
merci pour votre aide
Cordialement
Y.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés